

Bétharram : Bayrou discrédité !

Abrogation de la loi Debré !

Montreuil, le 16 mai 2025

Le 14 mai, François Bayrou a été auditionné par la commission d'enquête parlementaire conduite par Paul Vannier et Violette Spillebout. Le ministre a confirmé ses mensonges devant les députés et les victimes de Bétharram. Il savait et il n'a rien fait. En éludant, en minimisant les crimes abjects, voire en calomniant ceux qui les dénonçaient, il n'a fait que s'enfoncer davantage.

Le ministre Bayrou a menti pour protéger l'institution catholique.

Le scandale Bétharram commence le 31 décembre 1959, avec la loi Debré, mère de toutes les lois anti-laïques, qui a donné à l'enseignement privé confessionnel (à 95% catholique) le statut de « *service public d'enseignement* », largement financé sur fonds publics, tout en lui reconnaissant un « caractère propre. »

Séviçes corporels, agressions sexuelles, homophobie, racisme... les scandales visant des établissements privés catholiques se multiplient. Protégés par l'Etat, et abrités derrière le « caractère propre » des contrats d'association, ces établissements privés continuent de recevoir de l'argent public.

C'est insupportable !

Justice doit être rendue aux victimes de Bétharram, les coupables doivent être jugés... mais combien de scandales encore à venir ?

Ce scandale d'Etat arrive au moment où parents et personnels sont vent debout contre le budget Macron-Bayrou qui supprime des postes et des classes dans l'École publique, et continue de verser des milliards d'euros aux écoles privées qui entretiennent l'inégalité, l'arbitraire, la ségrégation et qui se montrent incapable de protéger les enfants.

La FNEC FP-FO exige que les sommes astronomiques reçues par les Stanislas, Bétharram et tous les autres soient immédiatement restituées au budget de l'État pour financer l'École publique étranglée par les suppressions de postes !